LIGUE du CENTRE
Code FFM 09

MOTO CLUB de SASSAY
Code FFM 2467

MOTO-CROSS de SASSAY
Epreuve N° 252 **Terrain des Varennes**

Date : 05 Octobre 2014

Longueur 1800 mètres, Largeur 6 Mètres minimum.
Longueur de la grille de départ 32 mètres.
Homologué par arrêté préfectoral N° 2013-344-0011 jusqu'au 10 décembre 2017.

Capacité : Moto-Cross National

Nombre de Pilotes admis en piste 45 en course 54 en entraînement.

Classe Admise :

Trophée de France Vétérans Zone Nord
Nationale A & B 125 à 650 cm3.
National 125
Minivert de Ligue 85 cm3
Minivert de Ligue 65 cm3

Engagements :

Droit d'engagement comme prévu au règlement des Championnats Trophée de France et Minivert.
Nationale 35€, engagement 25€ + 10 € pour la location du transpondeur.
Tout bulletin d'engagement non accompagné du chèque à l'ordre de MC Sassay ne sera pas retenu.

Vérifications Administratives :

Le Samedi 04 Octobre de 16h00 à 19h00 le Dimanche 05 Octobre de 7h00 à 8 H 30.
Le pilote devra présenter sa **licence** et son **permis** ou **CASM**.

Contrôles Techniques :

Le Samedi de 16h00 à 20h00 et le Dimanche 05 Octobre 2014 de 7h00 à 8 H 30. Les motos doivent respecter le règlement FFM, tout véhicule non conforme au règlement, notamment le bruit contrôlé par un sonomètre, ne pourra pas participer aux compétitions. Un contrôle du bruit pourra avoir lieu, avant, pendant et après la compétition.

Essais :

Pendant les essais les motos devront êtres munis des trois plaques réglementaires avec leurs numéros de course aux couleurs correspondant à la cylindrée.
Les motos non réglementaires ne seront pas admises aux essais.

Parc d'attente :

Les motos devront êtres déposés au parc d'attente avant la mise en grille de la première moto.

Départ :
Tous les départs seront donnés selon la formule du Championnat de France.

Classement :
Pour le Trophée de France Vétérans et Minivert 65 & 85 selon le règlement du championnat.
Pour les Nationaux A&B, classement au cumul des 3 manches, pour chaque manche le premier marque 25 points, 2ème = 22 points, 3ème = 20 points, 4ème = 18, 5ème = 16pts, 6ème = 15pts, 7ème = 14pts, 8ème = 13pts, 9ème = 12pts, 10ème = 11pts, 11ème = 10pts, 12ème = 9pts, 13ème = 8pts, 14ème = 7pts, 15ème = 6pts.....20ème = 1pts.
Le nombre de tours pour être classé : 75% du nombre de tours accompli par le vainqueur de le manche, arrondi au nombre supérieur.

Récompenses : du premier au 5ème de chaque catégorie

Assurance : Conforme à la Législation en vigueur, suivant l'arrêté du 27 octobre 2006
Compagnie :

Sécurité : 15 Secouristes.

Ambulance : Convention établie avec le SDIS 41 et Sauveteurs Secouristes de Sologne (3 ambulances).

Médecin : Docteur Belhadj chef des services urgentiste de Blois 41000

Service Incendie : Extincteurs nombre 22.

Chaque véhicule de pilote devra être muni d'un extincteur aux normes en vigueur.
Le carburant, devra être stocké dans un récipient en tôle.

Organisateur Technique : Pastorelli Patrice-NCB

Directeur de Course : Desroches Sylvie ODC 230786

Directeur de Course-Adjoint : Christian GALLOU-ODC049090

Président du Jury : Perray Christophe

Membres du Jury : Dauvois Max , Dion Denis

Délégué Championnat Minivert 85 & 65 : Perray Christophe

Délégués Trophée de France Vétérans Zone Nord : Cartault Stéphane

Commissaire Technique : Parcineau Jean Michel, Adam Christian, Vaudelle Bruno.

Responsable parc d'attente : Lavrat Philippe,

Responsable Commissaire : Moreau Claude

Commissaires : 20 commissaires licence OCP 2014 équipé d'un extincteur.

Remise des Prix : Selon les barèmes en vigueur pour les Championnats. Les prescriptions du code sportif national de ce code ainsi que le règlement du Championnat de Ligue sont obligatoires pour la présente épreuve.